

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_074

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
GRANDLYON HABITAT -
52 BIS RUE COSTE -
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA
COMMUNE

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHÉRY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **21 OCT. 2021**

Identifiant de l'Acte :

2021013-D201-074-DE

Rapport de : Côme TOLLET

GRANDLYON HABITAT est un Office Public de l'Habitat, créé en 1920. Il est rattaché à la Métropole de Lyon et intervient dans le domaine de l'habitat social et du service aux collectivités.
Son parc immobilier compte plus de 250 résidences avec 26 000 logements réparties sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Sur Caluire et Cuire, GRANDLYON HABITAT compte au dernier inventaire S.R.U. 570 logements.
Le bailleur lance un nouveau programme sur le terrain dont il est propriétaire au 50-52 rue Coste comptant déjà un ensemble de 60 logements. Le futur bâtiment de 25 logements locatifs sociaux est en cours de construction. L'opération se répartit en 16 P.L.U.S. (5 T2, 8 T3, 2 T4, et 1 T5), 9 P.L.A.i. (3 T2, 4T3, 1 T4, et 1 T5).
Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 60 223 €, soit 37 955 € au titre des P.L.U.S. et 22 268 € pour les P.L.A.i.
Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.
Les logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Commune à l'opération de logement social réalisée par GrandLyon Habitat au 52 bis rue Coste (16 P.L.U.S. et 9 P.L.A.i) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière ;
- DE DIRE que la dépense de 60 223 € sera inscrite au budget de l'exercice 2022, selon le plan de compte fonction 72 nature 204182.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

21 OCT. 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.